

## STAGE CPE

### Tirer un premier bilan des effets de la crise sur le métier de CPE

La vie scolaire n'a pas été épargnée par la crise de la Covid et sa prise en charge délétère par le ministre : succession de protocoles sanitaires sans concertation, manque de moyens humains et matériels, injonctions contradictoires. Durant ces longs mois, le SNES-FSU a défendu le métier contre toute dérive et tentative de dénaturation. Le SNES-FSU a pu souligner combien les CPE ont su pendant cette période construire un nouveau quotidien professionnel et s'adapter à une situation inédite venue bousculer leur métier et interroger posture et gestes professionnels.

#### Animé par :

- **Olivier RALUY**, responsable national du secteur CPE du SNES-FSU
- **Guy BOURGEOIS**, responsable académique du secteur CPE du SNES-FSU

#### Comment s'inscrire :

- Demande d'autorisation d'absence à déposer au chef d'établissement au plus tard le 8 février 2022 soit 1 mois avant le stage (voir modèle sur notre site : <https://reims.snes.edu/-Stages-2021-2022-.html>)

#### ET

- Auprès du SNES par mail ([cpe@reims.snes.edu](mailto:cpe@reims.snes.edu)) téléphone (03.26.88.52.66 – du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30) ou directement sur notre site internet (<https://reims.snes.edu/-Stages-2021-2022-.html>) en **précisant si vous souhaitez ou non déjeuner au SNES (participation demandée)**

**VOUS POUVEZ Y ASSISTER DE DROIT SANS PERTE DE SALAIRE** si vous faites la demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage, et ce jusque 12 jours par an.

**Attention inscription avant le 8 février 2022**